

Concours d'écriture

« Le Périgord-Limousin en 2050 »

- Règlement & Annexes -

Canicules, incendies, sécheresses estivales... Les projections climatiques ne sont pas réjouissantes et le Périgord-Limousin, bien qu'encore préservé, ne sera pas épargné. En 2050, les températures sur le territoire du Parc seront similaires à celles de Nîmes aujourd'hui, la pluie en été se fera rare et nous aurons peut-être subi des incendies similaires aux Landes de Gascogne. Quel chemin allons-nous choisir pour nous adapter ? A quoi ressemblera notre quotidien, celui des animaux et des végétaux avec un climat difficile et incertain ? Qu'allons-nous imaginer pour qu'une « *autre vie s'invente ici* » ?

Dans le cadre de la nouvelle mission du Parc naturel régional dédiée à l'adaptation au changement climatique, nous vous proposons de participer à un concours d'écriture sur le thème « Le Périgord-Limousin en 2050 ». Laissez parler votre plume pour imaginer notre territoire en 2050 et pour nous raconter ce qui a évolué face aux changements climatiques.

Ce concours est organisé **du 15 juin au 15 septembre 2025**, en partenariat avec la médiathèque de Thiviers et la Maison du Goupillou. L'annonce des lauréats et la remise des prix auront lieu courant octobre.



Modalités et consignes

- Le concours s'adresse à toutes et tous, **de 9 à 109 ans**. Toute personne mineure participant à ce concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux. **Une seule contribution** par auteur.e. est autorisée.
- Votre texte peut être présenté sous la **forme littéraire de votre choix** : récit, poème, chanson... Utopie, dystopie, à vous de choisir.
- Le narrateur peut être un humain, un objet, un animal...
- Le contenu **se déroulera en 2050 sur une commune du territoire** du Parc naturel régional Périgord-Limousin. La commune en question devra être nommée (cf carte en pages suivantes).
- Votre texte devra être écrit **en français ou en occitan**.
- Votre texte devra être court : **2 pages A4 maximum** (= 1 recto verso). Aucun minimum n'est imposé.

**Votre texte est à remettre au plus tard le LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025,
via le formulaire en ligne dédié : www.pnr-perigord-limousin.fr/concours2050**

Pour nourrir votre imagination, le Parc vous met à disposition une fiche « Evolution du climat à l'horizon 2050 », et des questions clés. **Voir pages suivantes.**

Tout participant au concours s'engage à céder gratuitement et à titre non exclusif les droits de reproduction et de diffusion de son texte au Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, suivant les conditions précisées à la dernière page de ce document.

Les résultats du concours seront annoncés courant octobre 2025 à l'occasion de la journée nationale de la résilience. Les meilleurs textes seront lus à voix haute et le jury remettra des prix aux lauréats !

Les critères de sélection porteront sur : la cohérence du texte, l'intérêt et l'originalité de l'histoire, le style, les références au Périgord-Limousin et les adaptations imaginées face aux changements climatiques.

Place à votre imagination !

Quelques questions à se poser

Ces questions sont données à titre indicatif, vous êtes libre de la forme et du contenu de votre texte.

- Dans quel lieu précis du territoire du Parc se déroule l'histoire ? Voir carte en pages suivantes.
- En quoi ce lieu est-il un marqueur des choses qui ont évolué sur le territoire depuis 2025 ?
- Qui est le sujet de votre histoire ? (Humain ou non humain)
- Si c'est un humain, qui est-il/elle ? (Nom, âge, métier, situation familiale...) ?
- Comment est-il/elle affecté par les changements climatiques ?
- A quoi ressemble le quotidien de votre personnage/objet/animal/... en 2050 ?
- En quoi ce quotidien est différent de celui de 2025 ?
- Comment le personnage et son environnement se sont-ils adaptés à ces changements ?
- À quelles péripéties le personnage principal va-t-il faire face ?
- Quels souvenirs ou expériences passées influencent ses réactions aux événements présents ?
- Quelle place ont les 5 sens dans votre récit ? (Description d'odeurs, de paysages, de sensations tactiles, de bruits, etc.)
- Votre récit prend-il une trajectoire d'utopie ou de dystopie ?
- Quel style narratif est le plus adapté ? Un dialogue, une description, des pensées sous forme de journal, une interview, une chanson, un poème, etc...

Quel climat en 2050 ?

2050, ce n'est pas si loin ! Et pourtant, dans 25 ans, le climat du Périgord-Limousin aura bien changé.

Température, pluviométrie... retrouvez les projections des climatologues en pages suivantes. De quoi nourrir votre récit et vous aider à imaginer l'avenir.

Bonne écriture !

Évolutions du climat à l'horizon 2050 sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Les données s'inscrivent dans la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique au niveau national) adoptée le 10 mars 2025 par l'Etat. Afin d'avoir une représentativité des évolutions climatiques à l'échelle du Parc, l'analyse des différents paramètres climatiques s'est réalisée sur 6 communes du Parc : Mareuil-en-Périgord, Nontron, La Coquille, Rochechouart, Cussac et Nexon. La période de référence pour toutes les projections est 1976-2005.

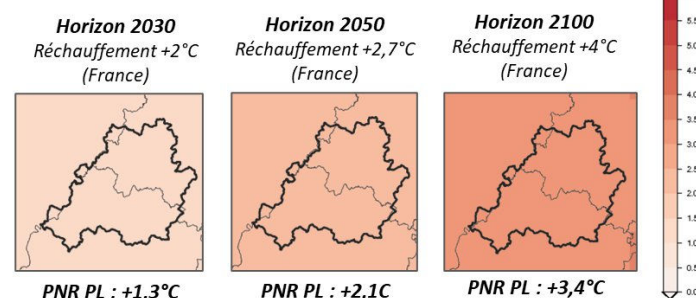


Hausse des températures

- **+2,1°C en moyenne annuelle, à l'horizon 2050**, par rapport à la période 1976-2005, comparé à +2,7°C à l'échelle nationale
- Hausse généralisée **dans toutes les saisons**
 - Hiver : +1,9°C à +2,0°C
 - Printemps : +1,4°C
 - Été : +2,3°C à +2,5°C
 - Automne : +2,4°C à +2,5°C

L'été et l'automne sont les saisons qui se réchaufferont le plus.

Écart de la température moyenne annuelle [°C] : différence entre la période considérée et la période de référence - Moyenne annuelle
Produit multi-modèles de TRACC-2023 : médiane de l'ensemble



Davantage de jours estivaux (T° au-dessus de 25°C)

- Le nombre de jours estivaux va **quasiment doubler** : +30 jours estivaux en moyenne, soit un mois de plus avec des températures dépassant 25°C.
- Cette tendance est homogène à l'échelle du territoire, mais les variations varient en fonction de la localisation :
 - Les communes du sud (Mareuil, Nontron) présentent déjà un nombre élevé de jours concernés (52 à 55), avec une forte hausse prévue d'ici 2050 (+33 jours).
 - Celles du nord ou en altitude (Cussac, Nexon, La Coquille) partent de valeurs plus basses (~37-38 jours) mais convergent vers 65-66 jours.



Davantage de canicules et vagues de chaleur

- **Jours très chauds (>35°C) : en forte augmentation.** De 0 à 1 jour par an sur la période de référence on passerait à 4 à 5 jours par an d'ici 2050.
 - **Nuits chaudes (>20°C) : nette progression également,** avec un x3 à x5 selon les communes (de 1-2 à 8-10 nuits chaudes/ans sur la période de référence).
 - **Jours en vague de chaleur :** progression importante, de 2-3 jours à environ 11-13 jours/an, **soit un x4 ou plus.**
- La hausse des jours très chauds, des nuits chaudes et des vagues de chaleur augmente fortement le stress thermique, avec des impacts sanitaires importants :
- Risques accrus pour les publics vulnérables (personnes âgées, enfants, malades chroniques).
 - Fatigue, troubles du sommeil, baisse de la concentration.
 - Hausse des hospitalisations et de la mortalité lors des canicules.



Forte réduction du nombre de jours de gel

- D'ici 2050, **une forte diminution** du nombre de jours de gel est attendue.
- Diminution médiane : **-16 jours de gel**

La réduction des jours de gel impactera **l'agriculture** (cycles gel-dégel, cultures, ravageurs) et les **ressources en eau** (moins de stockage hivernal). Elle limitera aussi le verglas, améliorant la **sécurité routière**.



Forte réduction du nombre de jours de vague de froid

- Le nombre annuel de jours en vague de froid baisse fortement d'ici 2050 : **de 4 à 5 jours par an à 1 jour par an** (médiane 2050), **soit une division par 4 à 5.**

Cette diminution limite les risques liés au froid intense (hypothermies, accidents, surmortalité hivernale).



Précipitations : des contrastes saisonniers accentués

- **Été et automne plus secs** : baisse des précipitations, surtout en été (-15 mm en moyenne).
- **Hiver plus humide** : augmentation moyenne de +43 mm, avec des pics à +49 mm.
- **Printemps stable** : légère hausse (+7 mm).
- **Plus de risques d'inondations hivernales** avec des **pluies plus abondantes**.
 - Sécheresses estivales plus marquées, impactant **l'agriculture** et la **ressource en eau**.
 - Des transitions saisonnières plus contrastées, avec un printemps restant stable.



Forte hausse du nombre de jours consécutifs sans précipitations

- **L'été est la saison la plus touchée** : entre 16 à 20 jours sans pluie consécutifs soit +2 à +5 jours par rapport à la période de référence). à Cela aggrave fortement le **risque de sécheresse estivale**, avec impacts majeurs sur les prairies, le maïs et les cultures irriguées.
- **Automne** : Hausse plus modérée mais bien présente : +16 à +17 jours à Cela peut retarder la recharge des sols avant l'hiver, surtout si l'automne reste doux.



Légère hausse des pluies intenses



- **Plus de jours avec fortes précipitations** :
 - +1 jour en hiver (saison la plus impactée), contre 2 à 3 jours sur la période de référence
 - +0,8 jour au printemps, +0,7 jour en été, contre 3 à 4 jours sur la période de référence

En hiver, la hausse des précipitations amplifie les risques **d'inondations et de ruissellement** sur sols saturés. Cela entraîne également un risque accru de coulées de boues et d'instabilité des sols, accentuant ainsi les **mouvements de terrain**.



Forte hausse du nombre de jours par saison avec sol sec

- **Hausse généralisée dans toutes les saisons**
 - Hiver : +1 jour
 - Printemps : +2,5 jours
 - Été : +13 jours
 - Automne : +15 jours

L'été et l'automne sont les saisons les plus concernées par l'augmentation des jours secs, ce qui aggrave les risques **de sécheresse, de retrait-gonflement des argiles** et de **stress hydrique**.

Les communes du nord et du centre du Parc, notamment La Coquille et Rochechouart, voient une évolution particulièrement marquée.



Hausse significative du risque incendie

- Augmentation moyenne médiane de : **+2 (La Coquille) à +4 (Mareuil-en-Périgord) jours/an**
- Des valeurs hautes importantes de +7 à +11 jours.
- Globalement, **le risque d'incendie progresse sur tout le territoire**.



Avancement significatif de la date de reprise de la végétation

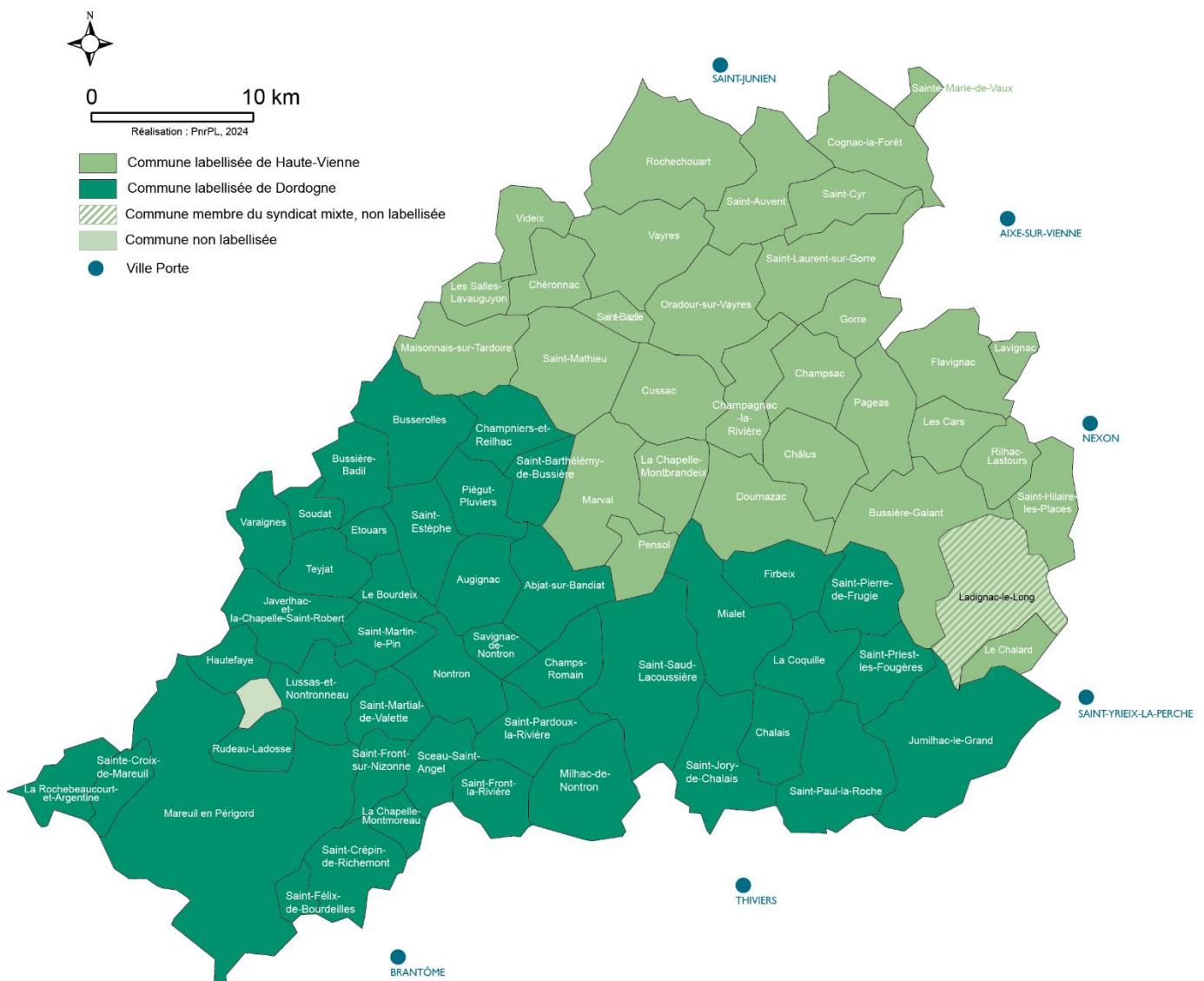
- La date médiane de reprise de la végétation **avance de 10 jours en moyenne**. Elle passe ainsi de la **seconde moitié de février** à la **première semaine de février**.
- Cela signifie : un redémarrage plus précoce des cultures :
 - Allongement de la saison culturale.
 - Potentiel de croissance plus important pour certaines espèces
 - Risque accru de **gel tardif** sur jeunes pousses, en particulier pour : les fruitiers, les cultures d'hiver (blé, orge), les prairies naturelles.



Davantage de jours échaudants (température maximale dépasse 25°C) entre avril et juin

- Augmentation : **+8 à +10 jours d'échaudage**
- Les jours où Tmax >25°C pendant la phase clé du développement des cultures deviennent fréquents
- Risque accru de chute du rendement, notamment pour le blé et le colza.

Les aléas induits tels que les inondations, coulées de boues et remontées de nappes, le phénomène de retrait-gonflement des argiles et les mouvements de terrain sont directement accentués par ces changements climatiques.



Cession des droits d'auteurs



Dans le texte ci-dessous, « l'auteur » fait référence à toute personne ayant transmis un texte dans le cadre du concours, via le formulaire en ligne dédié. Les coordonnées renseignées dans le formulaire font office d'identification de l'auteur. « L'organisateur » fait référence au Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. « L'œuvre » fait référence à tout texte transmis dans le cadre du concours.

En participant au concours, **l'auteur s'engage à céder gratuitement et à titre non exclusif l'ensemble des droits de propriété intellectuelle** afférents à son œuvre à l'organisateur, et ce pour le temps que durera la propriété littéraire et artistique d'après la législation française. Les droits cédés sont constitués de la totalité des droits de reproduction et de représentation de texte, et plus précisément :

- **Le droit de reproduction :** Droit de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, l'œuvre par tous moyens et tous procédés techniques et de reproduction connus et inconnus à ce jour, sur tous supports analogiques, magnétiques et numériques connus et à venir, sans limitation du nombre d'exemplaires.
- **Le droit de représentation :** Droit de représenter l'œuvre par tous moyens, en tous lieux et sur tous réseaux et notamment : lecture de l'œuvre en public, diffusion de l'œuvre sur internet, dans des recueils, dans des newsletters, dans la presse écrite, presse audio et presse audiovisuel... L'organisateur se réserve le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme ...).

Les droits ci-dessus définis sont cédés par l'auteur afin de permettre à l'organisateur de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et plus globalement de communiquer sur les missions du Parc, tant auprès de ses partenaires que du grand-public.

La présente cession est consentie **pour le monde entier**, pour toute œuvre transmise à l'organisateur dans le cadre du concours, et ce, que son œuvre soit primée ou non.

L'organisateur s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral. **L'organisateur s'engage notamment à mentionner le nom de l'auteur** (ou pseudonyme) **sur chaque reproduction ou représentation des œuvres.**

Droits de propriété littéraire et artistique

Il est entendu que : l'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique de l'œuvre transmise. Il garantit à l'organisateur la jouissance paisible et entière des droits consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de plagiat.